



Ordonnance de télécom CRTC 2023-164

Version PDF

Référence : 2021-416

Ottawa, le 29 mai 2023

Dossier public : 1011-NOC2019-0372

Fonds pour la large bande – Demande de modification – Projets d'accès d'ATG Arrow Technology Group Limited Partnership en Alberta (Louis Bull 138B, Child Lake 164A et Boyer 164)

1. Le 8 mars 2023, ATG Arrow Technology Group Limited Partnership (Arrow) a déposé une demande de modification concernant ses projets approuvés dans le cadre de la décision de télécom 2021-416.
2. Plus précisément, Arrow a demandé du financement supplémentaire en raison de l'inflation et d'une augmentation générale des coûts par rapport à 2020, quand les estimations originales avaient été déposées dans la demande. Arrow a demandé le financement supplémentaire suivant :
 - Pour le projet desservant la communauté de Louis Bull 138B, une augmentation de 1 264 101 \$; le montant financé passe donc de 3 810 167 \$ à 5 074 268 \$.
 - Pour le projet desservant la communauté de Child Lake 164A, une augmentation de 895 339 \$; le montant financé passe donc de 2 522 645 \$ à 3 417 984 \$.
 - Pour le projet desservant la communauté de Boyer 164, une augmentation de 534 384 \$; le montant financé passe donc de 1 530 960 \$ à 2 065 344 \$.
3. Le Conseil a examiné les pièces déposées et estime que l'approbation de la demande de modification serait conforme aux objectifs de la politique réglementaire de télécom 2018-377.
4. Le Conseil **approuve** donc la demande de modification d'Arrow. Toutes les conditions de financement et les conditions imposées en vertu de l'article 24 de la *Loi sur les télécommunications* énoncées dans la décision de télécom 2021-416 continuent de s'appliquer.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Fonds pour la large bande – Approbation du financement des projets d'accès d'ATG Arrow Technology Group Limited Partnership en Alberta (Louis Bull 138B, Child Lake 164A et Boyer 164)*, Décision de télécom CRTC 2021-416, 16 décembre 2021
- *Élaboration du Fonds pour la large bande du Conseil*, Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-377, 27 septembre 2018